

PLAN DE TRAVAIL BIENNAL (2022-2023)

*Des transformations des systèmes alimentaires axées
sur les ODD*

(Juillet 2022)



Résumé

Le rôle de catalyseur que jouent les systèmes alimentaires durables dans la concrétisation des ODD ne doit pas être négligé. Il doit au contraire être exploité. Ces systèmes offrent des possibilités immenses d'amplifier l'action menée au titre des ODD autour de trois de ses piliers, au moyen des points d'entrée suivants:

- 🍷 **Personnes** — «Nourrir tout le monde pour renforcer la santé et le bien-être»
- 🍷 **Planète** — «Produire en harmonie avec la nature»
- 🍷 **Prosperité** — «Favoriser une reprise inclusive, transformatrice et équitable pour le Programme 2030»

Ces trois idées-forces pour la réalisation du Programme 2030 ont été au cœur de la mission du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021, lequel a accordé une place centrale à la transformation de ces systèmes et a créé une dynamique pour engager au titre des ODD des mesures ambitieuses dans ce domaine d'ici à 2030.

Face aux multiples défis qui se posent à l'échelle de la planète, l'ONU a réuni des dizaines de milliers de participants, du niveau local au niveau mondial, dans le cadre du Sommet sur les systèmes alimentaires. Sous leur impulsion, cette manifestation s'est muée en un «Sommet des peuples»; grâce à leurs propositions d'action, elle est devenue un «Sommet des solutions», de nature à faire des effets transformateurs des systèmes alimentaires un moteur pour concrétiser les ODD d'ici à 2030. Tout au long de ce sommet, les pouvoirs publics et les parties prenantes ont trouvé de nouveaux moyens de collaborer, et ont insufflé une nouvelle dynamique à l'écosystème diversifié et riche de la sphère multilatérale. Désireux de prolonger cette dynamique historique, le Secrétaire général de l'ONU a chargé le système des Nations Unies d'établir le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (ci-après «*le Pôle*») afin d'aider les pays à mettre en œuvre des feuilles de route pour transformer les systèmes alimentaires et contribuer à la réalisation du Programme 2030.

Le Pôle n'est pas destiné à dupliquer des fonctions et des capacités existantes au sein du système des Nations Unies, et n'a pas vocation à agir en tant qu'organisme d'exécution ni en tant qu'intermédiaire obligé. Il joue un rôle de coordination et de liaison – en s'appuyant sur les capacités du système des Nations Unies et en faisant fond sur les conseils et le savoir-faire d'un écosystème d'appui plus large. Il a pour mission de servir les pays en incitant les institutions en place à s'acquitter de leurs mandats dans le cadre d'une approche systémique.

Dans ce contexte, la *vision* définie pour le Pôle consiste à stimuler et à appuyer les mesures qui favorisent des transformations des systèmes alimentaires axées sur les ODD en vue d'accélérer la réalisation du Programme 2030. Sa *mission* est de servir les pays en leur apportant un appui systémique, axé sur leurs besoins et personnalisé afin de leur permettre de traduire leurs engagements en mesures efficaces qui déboucheront sur des systèmes alimentaires durables sur les plans économique, social et environnemental d'ici à 2030. Il fera, au sein du système des Nations Unies, office de point de liaison stratégique et indépendant pour ce qui concerne les systèmes alimentaires et le Programme 2030.

Le Pôle s'attachera à exploiter le large éventail de moyens du système des Nations Unies – notamment dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement – ainsi les structures redditionnelles existantes pour faire état des progrès accomplis. Il aura un rôle de coordination et de liaison entre divers groupes constitués pour favoriser des progrès à l'échelon national dans la réalisation des ODD et pour répondre aux priorités des pays.

Le Pôle aidera à définir des services d'appui et à établir un système pour coordonner le soutien à apporter aux pays, mais la mise en œuvre effective des services sera assurée par les organismes des Nations Unies sur lesquels repose le Pôle et d'autres acteurs de l'écosystème d'appui. À cette fin, le Pôle aura six fonctions essentielles à assurer:

1. Faciliter la mise en œuvre des feuilles de route nationales
2. Renforcer la capacité d'encadrement stratégique
3. Mobiliser l'écosystème d'appui
4. Mobiliser les moyens de mise en œuvre
5. Communiquer et promouvoir une approche axée sur les systèmes alimentaires
6. Se préparer pour le bilan de 2023

Le présent plan de travail est un document appelé à évoluer, qui donne l'orientation stratégique du Pôle en exposant les activités proposées, les réalisations attendues et la matrice des résultats pour les six fonctions essentielles mentionnées ci-dessus, ainsi que les modalités opérationnelles (gouvernance, modalités de travail, et suivi et évaluation) pour la période 2022-2023.

Le plan de travail couvre la période comprise entre le lancement du Pôle (avril 2022) et le premier bilan de la transformation des systèmes alimentaires qui sera dressé en 2023. À l'issue du bilan et dans la perspective de 2030, des plans de travail pluriannuels successifs pourront être adoptés, sans perdre de vue que le Pôle n'aura plus de raison d'être après 2030.

Introduction

Malgré les engagements mondiaux, les efforts soutenus et les progrès modérés au regard de l'objectif d'élimination de la faim d'ici à 2030, les systèmes alimentaires actuels ne sont pas en mesure de fournir une nourriture suffisante pour tous. Les données probantes mettent en lumière une tendance préoccupante, exacerbée par la pandémie de covid-19, les conflits géopolitiques, la triple crise planétaire (climat, biodiversité, pollution), et l'instabilité économique: la faim, toutes les formes de malnutrition, la pauvreté et les inégalités sociales augmentent de nouveau dans le monde, tandis que la santé régresse.

Des travaux de recherche récents font apparaître que les systèmes alimentaires ont eux aussi des conséquences néfastes sur la biodiversité et l'environnement, l'agriculture constituant à elle seule le principal danger qui pèse sur 86 pour cent des espèces menacées d'extinction¹, tandis que les chaînes de valeur du système alimentaire pris plus largement représentent jusqu'à un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre². Le rapport du Groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat précise en outre que «si le développement agricole contribue à la sécurité alimentaire, une expansion agricole non durable, qui est en partie le fruit de régimes alimentaires déséquilibrés³, augmente la vulnérabilité des écosystèmes et des populations humaines et débouche sur une concurrence autour des ressources en terre ou en eau, voire des deux».

En 2019, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies, à l'occasion d'un premier bilan, avait déjà alerté sur le fait que les pays devaient renforcer leurs engagements politiques au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le «Programme 2030») et accélérer leurs actions afin de progresser collectivement dans la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD) d'ici à 2030. Ces conclusions ont en outre marqué le début de la période décisive de la Décennie d'action pour la réalisation des ODD à l'horizon 2030.

À mesure que nous avançons dans la Décennie, nous constatons que les graves conséquences de la pandémie de covid-19 ont encore retardé la réalisation de progrès significatifs au regard des ODD. Aujourd'hui, les pays sont à un tournant encore plus crucial qu'auparavant: il leur faut d'urgence surmonter les obstacles qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre des ODD, favoriser l'innovation pour trouver des solutions plus adaptatives et renforcer la résilience systémique, et intensifier des mesures décisives qui bénéficieront simultanément aux populations, à la planète et à la prospérité et amélioreront leurs perspectives.

Le rôle transformateur que jouent les systèmes alimentaires durables en tant que catalyseur de la concrétisation des ODD ne doit pas être négligé. Il doit au contraire être exploité. Ces systèmes offrent des possibilités immenses d'amplifier l'action menée autour de trois de ses piliers, au moyen des points d'entrée suivants:

- 🍌 **Personnes** — «Nourrir tout le monde pour renforcer la santé et le bien-être»
- 🍌 **Planète** — «Produire en harmonie avec la nature»
- 🍌 **Prospérité** — «Favoriser une reprise inclusive, transformatrice et équitable pour le Programme 2030»

Ces trois idées-forces pour la réalisation du Programme 2030 ont été au cœur de la mission du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021, lequel a accordé une place centrale à la transformation de ces systèmes en vue d'offrir à tous un monde durable d'ici à 2030. Cette manifestation sans précédent a créé la dynamique nécessaire pour engager au titre de ODD des mesures ambitieuses de transformation des systèmes alimentaires, en offrant une plateforme extraordinairement précieuse pour explorer et résoudre certains des problèmes les plus pressants qui sont intrinsèquement liés aux systèmes alimentaires.

Comme indiqué dans le résumé de la présidence et la déclaration d'action du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), ces problèmes sont de différents ordres: systèmes alimentaires fragiles et insécurité alimentaire, faim, malnutrition, obésité, recul de la santé à l'échelle mondiale, inégalités sociales, instabilité économique, pauvreté, et dépassement des limites de ce que la planète peut supporter du fait du changement climatique, de la perte de biodiversité et des différentes formes de pollution environnementale.

Au-delà du système des Nations Unies et des pays donateurs ou chargés de la mise en œuvre, le Sommet a mobilisé un large éventail de parties prenantes, de groupes constitués, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales, de syndicats du secteur alimentaire et d'autres acteurs de ce dernier en créant un écosystème d'appui. Grâce aux nouvelles plateformes de concertation, notamment les dialogues du Sommet sur

¹ www.unep.org/resources/publication/food-system-impacts-biodiversity-loss

² www.fao.org/news/story/fr/item/1379373/icode/

³ www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-ii/

les systèmes alimentaires et 1 000 autres dialogues indépendants, des intervenants venus du monde entier ont forgé ensemble une multitude d'idées dans le cadre d'une démarche ascendante pour inspirer et éclairer les décideurs publics sur le processus de transformation des systèmes alimentaires.

Au total, plus de 50 000 personnes, représentant 193 pays, ont suivi les débats en ligne, et 37 000 délégués inscrits ont participé à la manifestation. De par leur engagement et leurs contributions, les participants ont fait de la manifestation un «Sommet des peuples».

En offrant une place centrale aux dialogues, priorités et feuilles de route au niveau national, le Sommet a favorisé une création conjointe de connaissances et des échanges d'informations sans équivalent sur les systèmes alimentaires, processus qui continueront d'éclairer, d'inspirer et de guider les parties prenantes locales, nationales et régionales pour leur permettre de maximiser les effets de synergie et de limiter autant que possible les compromis à trouver dans les trajectoires de transformation de leurs propres systèmes.

Désireux de prolonger cette dynamique historique, le Secrétaire général de l'ONU a chargé le système des Nations Unies d'établir le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (ci-après «le Pôle»), qui doit être dirigé conjointement par la FAO, le FIDA, le PAM et le PNUE (en tant que représentants de l'Équipe spéciale de l'ONU) et le Bureau de la coordination des activités de développement (ci-après «le Groupe directeur chargé de la supervision») et qui est destiné à fonctionner à l'échelle du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires, tels que des organisations non gouvernementales, la société civile et des entreprises. La vision définie pour le Pôle, sur la base des résultats du Sommet, est d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre leurs feuilles de route nationales pour les systèmes alimentaires.

Les services du Pôle viendront compléter, sans double emploi, les contributions des différents organismes des Nations Unies et des autres parties prenantes qui appuient la transformation des systèmes alimentaires nationaux, et consisteront principalement à:

- 🌀 aider les administrations nationales et les équipes de pays des Nations Unies à accélérer les mesures de transformation dans les systèmes alimentaires afin de contribuer à la réalisation des ODD;
- 🌀 maintenir, étendre et approfondir l'inclusivité de l'écosystème mondial de parties prenantes diverses qui concourent à la transformation des systèmes alimentaires à tous les niveaux;
- 🌀 maintenir un message cohérent, convaincant et contextualisé sur la transformation des systèmes alimentaires au service des ODD, que l'ensemble du système des Nations Unies, et les parties prenantes de manière plus large, pourront s'approprier et amplifier;
- 🌀 préparer l'élaboration d'un bilan mondial tous les deux ans jusqu'en 2030.

Le Pôle mènera ses activités conformément aux fonctions et capacités existantes des Nations Unies et en accord avec les structures et mécanismes en place. Il s'attachera à exploiter le large éventail de moyens du système des Nations Unies – notamment dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays – ainsi les structures redditionnelles existantes pour faire état des progrès accomplis. Il fera, au sein du système des Nations Unies, office de catalyseur pour ce qui concerne les systèmes alimentaires et le Programme 2030.

Le rôle du Pôle consiste à continuer d'appuyer les dialogues et les feuilles de route nationaux en coordonnant le soutien technique et politique demandé par les pays lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre leurs feuilles de route pour la transformation des systèmes alimentaires. Le Pôle restera en liaison étroite avec l'écosystème plus large des acteurs – notamment les coalitions et autres initiatives, ainsi que l'écosystème d'appui scientifique – afin d'encourager une meilleure adéquation de ces efforts à la demande des pays et de mettre en avant les thèmes prioritaires dans le programme de transformation des systèmes alimentaires pour permettre aux organismes des Nations Unies et aux acteurs de premier plan au sein de l'écosystème d'appui d'assurer un encadrement stratégique.

Dans ce contexte, le plan de travail biennal ci-après couvre la période comprise entre le lancement du Pôle et le premier bilan de la transformation des systèmes alimentaires, qui sera dressé en 2023.

À l'issue du bilan de 2023 et dans la perspective de 2030, des plans de travail pluriannuels successifs pourront être adoptés, sans perdre de vue que le Pôle n'aura plus de raison d'être après 2030, car les transformations des systèmes alimentaires axées sur les ODD auront été totalement opérées.

Partie A – Plan de travail

Vision

La vision définie pour le Pôle consiste à stimuler et à appuyer les mesures qui favorisent des transformations des systèmes alimentaires axées sur les ODD en vue d'accélérer la réalisation du Programme 2030.

Mission

La mission du Pôle est de servir les pays en leur apportant un appui systémique, axé sur leurs besoins et personnalisé afin de leur permettre de traduire leurs engagements en mesures efficaces qui déboucheront sur des systèmes alimentaires durables d'ici à 2030, en tirant parti des capacités à l'échelle du système des Nations Unies. À cette fin, le Pôle fera, au sein du système des Nations Unies, office de catalyseur pour ce qui concerne la contribution des transformations des systèmes alimentaires au Programme 2030. Pour continuer à promouvoir un message efficace sur la transformation des systèmes alimentaires, le Pôle assurera en outre un rôle essentiel de coordination pour rassembler les différents groupes constitués, groupes de parties prenantes, coalitions et autres acteurs d'appui, tirer parti de leurs capacités et établir avec eux des liens afin de stimuler la mise à disposition de connaissances et de compétences techniques qui étayeront l'action des pays.

Éléments de conception du plan de travail

Les éléments du présent plan de travail ont été conçus sur des principes de tangibilité, de faisabilité, de transparence, de responsabilité, d'impact et d'inclusivité – principes qui auront également tout leur poids lors du bilan. Dans le cadre de la fourniture de ses services, le Pôle sera soumis à différents principes de gestion axée sur les résultats et guidée par l'innovation et suivra des approches fondées sur les droits humains qui garantiront les plus hauts niveaux d'efficacité, d'impact, de confiance et de crédibilité, notamment:

- 🌀 des activités menées conformément aux trois caractéristiques fondamentales d'une approche fondée sur les droits humains⁴;
- 🌀 une gestion au plus juste pour produire de manière efficace des résultats de qualité;
- 🌀 une gestion agile axée sur l'adaptabilité, la résilience et la flexibilité face aux conditions et aux besoins en constante évolution des pays;
- 🌀 une gestion responsable fondée sur la fiabilité, l'intégrité et la transparence;
- 🌀 une approche centrée sur l'être humain pour veiller à ce que les solutions soient induites par la demande.

Le plan de travail a été élaboré à partir des contributions et processus ci-après:

- le résumé de la présidence et la Déclaration d'action du Secrétaire général;
- les orientations stratégiques du Groupe directeur chargé de la supervision (hauts responsables de la FAO, du FIDA, du PAM, du Bureau de la coordination des activités de développement et du PNUE, avec la participation du Vice-Secrétaire général de l'ONU);
- de vastes consultations auprès des organismes des Nations Unies sur lesquels repose le Pôle;
- une enquête approfondie réalisée en janvier/février 2022 auprès des organisateurs de dialogues nationaux pour analyser les besoins.

⁴ https://unsdg.un.org/sites/default/files/6959-The_Human_Rights_Based_Approach_to_Development_Cooperation_Towards_a_Common_Understanding_among_UN.pdf

Résultante stratégique du plan de travail

Le Pôle, en faisant fond sur l'appui et les compétences techniques à l'échelle du système des Nations Unies, aidera les pays à transformer plus rapidement leurs systèmes alimentaires pour progresser au regard des ODD et accélérer la réalisation du Programme 2030. Il favorisera un message cohérent, compréhensible et convaincant sur les systèmes alimentaires et la concrétisation des ODD et promouvra un écosystème d'appui afin de mobiliser de manière efficace les différentes parties prenantes.

Fonctions essentielles

À partir des éléments présentés ci-dessus, le Pôle assurera six fonctions essentielles (illustrées dans la figure ci-après):



Figure 1: Fonctions essentielles du Pôle

Au centre de ces six fonctions figure la résultante stratégique du Pôle – aider les pays à transformer plus rapidement leurs systèmes alimentaires pour progresser au regard des ODD et accélérer la réalisation du Programme 2030. Ces six fonctions essentielles se complètent mutuellement et forment une théorie du changement qui sous-tend les activités du Pôle. Le point de départ consiste à faciliter la mise en œuvre des feuilles de route nationales et d'autres mesures de transformation. Le Pôle renforcera la capacité d'encadrement stratégique pour veiller à ce que la mise en œuvre des feuilles de route repose sur une analyse des faits et une pensée systémique rigoureuse. Parallèlement, le Pôle (étant chargé de la coordination, et non de la mise en œuvre) mobilisera un écosystème d'appui qui apportera des solutions pour opérer la transformation des systèmes alimentaires. Pour renforcer son action et la pérenniser, le Pôle exploitera les moyens de mise en œuvre, en mettant l'accent sur le financement. Les activités de communication et de sensibilisation permettront de maintenir la dynamique de transformation des systèmes alimentaires. Ces différentes fonctions visent à favoriser les progrès et les changements qui seront mis en avant à l'occasion du bilan en 2023.

Les sections ci-après proposent une présentation détaillée des différentes fonctions essentielles, accompagnée d'une matrice des résultats. Il convient de noter que la description des groupes d'activités et des résultats attendus donne des informations de nature générale, et non le détail des tâches élément par élément. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le plan de travail est un document appelé à évoluer, qui sera ajusté en fonction de la demande des pays et dans le cadre des échanges continus avec l'écosystème d'appui. Du fait des consultations, certaines enquêtes et évaluations de besoins ne sont pas encore disponibles; elles seront prises en compte dans les différentes tâches du Pôle. L'équipe du Pôle continuera de favoriser une réflexion et une créativité collectives tout en poursuivant la mise en œuvre du plan de travail.

Fonction essentielle n° 1.

Faciliter la mise en œuvre des feuilles de route nationales

Le Pôle aidera les pays, à leur demande, à traduire les aspirations exprimées dans leurs feuilles de route nationales et autres politiques de transformation en plans susceptibles d'être appliqués concrètement pour opérer des transformations des systèmes alimentaires axées sur les ODD. Ce faisant, le Pôle s'appuiera sur le système des Nations Unies (aux niveaux national, régional et mondial) et travaillera en collaboration étroite avec l'écosystème d'appui⁵. Le Pôle aidera à définir les services d'appui, mais leur mise en œuvre effective sera assurée par les organismes des Nations Unies sur lesquels il repose et par d'autres acteurs de l'écosystème d'appui. Pour commencer, le Pôle lancera deux enquêtes: i) une première pour définir les besoins des pays; et ii) une seconde pour recenser les structures d'appui existantes au sein du système des Nations Unies et de l'écosystème d'appui. Le Pôle aidera à inventorier les services d'appui dans une «bibliothèque de solutions» exhaustive et opérationnelle, qui pourra être utilisée, sur demande, pour la conception conjointe de portefeuilles de solutions pour les pays, et il continuera, toujours sur demande, de soutenir les dialogues nationaux. Étant donné qu'un appui sera apporté aux pays par les organismes des Nations Unies directement chargés de donner suite aux conclusions du Sommet, le Pôle ne fera pas double emploi, mais tirera au contraire parti du savoir-faire et des contacts de ces organismes dans les pays. Chaque fois que possible, les activités du Pôle dans le cadre de cette fonction éclaireront et rejoindront les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Dans les pays où l'ONU est présente, le Pôle, toujours dans une approche contrôlée par les pays et régie par la demande, aidera les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies à poursuivre leur travail avec les plateformes régionales existantes et les partenaires gouvernementaux (organismes nationaux, par exemple) dans le cadre de la mise en œuvre des feuilles de route nationales.

Matrice des résultats		
Énoncé du produit	Groupes d'activités	Résultats attendus
Le Pôle permet de fournir aux pays, sur demande, un appui personnalisé pour les aider à mettre en œuvre efficacement leurs feuilles de route nationales ou des actions supplémentaires en vue d'opérer une transformation des systèmes alimentaires axée sur les ODD aux niveaux national, régional et mondial.	A1.1. Déterminer les besoins des pays et mettre en place un mécanisme permettant de recevoir, d'enregistrer et de rediriger les demandes d'appui.	R1.1. Enquête aux fins de l'analyse des besoins. R1.2. «Système de registre d'appui» du Pôle.
	A1.2. Aider des pays à intégrer une approche des systèmes alimentaires dans leurs analyses communes de pays et plans-cadres de coopération pour le développement durable, ainsi que dans d'autres processus nationaux de gouvernance.	R1.3. Contributions aux analyses communes de pays et plans-cadres de coopération pour le développement durable.
	A1.3. Déterminer les compétences thématiques et les capacités d'appui au sein du système des Nations Unies et de l'écosystème d'appui en vue de concevoir un portefeuille mondial de solutions et de services d'appui.	R1.4. Enquête aux fins de l'analyse des solutions. R1.5. Dialogues sur les solutions appliquées aux systèmes alimentaires. R1.6. Bibliothèque de solutions appliquées aux systèmes alimentaires.
	A1.4. Aider les pays à évaluer l'aide dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leurs feuilles de route nationales et concevoir de manière collaborative des portefeuilles d'appui aux pays via les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.	R1.7. Portefeuilles d'appui aux pays. <i>Les portefeuilles seront mis en œuvre par des organismes d'appui appartenant au système des Nations Unies en collaboration avec d'autres partenaires.</i>

⁵ Dans le présent document, le terme «écosystème d'appui» se rapporte aux entités nées du Sommet sur les systèmes alimentaires ainsi qu'à d'autres organismes; ces différentes entités participeront aux mesures prises pour donner suite au Sommet ou aideront à les mettre en œuvre. Elles comprennent, sans s'y limiter, les coalitions, les domaines d'action, les parties prenantes et d'autres organismes concernés. Lorsque le Pôle commencera à mobiliser ces différentes entités, le terme sera défini plus précisément et normalisé.

Suivi des progrès

Déterminer l'appui reçu du Pôle par les pays dans le cadre de la fonction essentielle n° 1.

Déterminer dans quelle mesure le Pôle a exploité les ressources du système des Nations Unies et a créé de la valeur par ses activités de coordination.

Fonction essentielle n° 2. Renforcer la capacité d'encadrement stratégique

À partir des domaines d'action mis en évidence lors du Sommet, le Pôle recensera, en consultant les pays et les parties prenantes, les problèmes et perspectives actuels et émergents en vue d'accélérer la transformation des systèmes alimentaires. Cette approche garantira la pertinence du travail du Pôle sur la transformation des systèmes alimentaires et incitera les parties prenantes à agir pour faire face aux problèmes existants et émergents.

Les thèmes prioritaires seront largement fondés sur les faits scientifiques et données probantes les plus récents et fiables, et tiendront compte des priorités nationales figurant dans les examens nationaux volontaires établis à l'intention du Forum politique de haut niveau, dans les feuilles de route nationales et dans le rapport du Pôle sur l'analyse des besoins des pays⁶. Des partenariats seront noués avec des groupes appartenant au domaine scientifique et technologique (sous réserve de l'absence de conflits d'intérêts) et avec les milieux universitaires afin de tirer parti des résultats des recherches et des innovations là où ils sont les plus nécessaires, et de produire des données factuelles sur la viabilité des nouvelles approches.

Le Pôle contribuera aussi à renforcer les capacités en matière de pensée systémique, d'interprétation et d'anticipation des facteurs et obstacles anciens, émergents et nouveaux s'agissant de la transformation des systèmes alimentaires, en conceptualisant la valeur des innovations porteuses de transformations afin de dessiner les perspectives souhaitables pour les systèmes alimentaires, la santé, les chaînes de valeur, etc. Dans le cadre de ces activités, le Pôle tirera parti des outils et techniques de réflexion prospective et de prévision stratégique (tels que des scénarios et des jeux) pour explorer les perspectives d'avenir et leurs implications, afin de faire en sorte que les mesures et stratégies actuelles puissent répondre à la complexité et au changement. Par ailleurs, le Pôle veillera à ce que des liens de plus en plus étroits soient noués avec les acteurs clés en ce qui concerne les droits humains, le climat, la biodiversité, l'approche «Une seule santé», le financement et d'autres sujets essentiels. Le rôle du Pôle, outre la mise en relief de ces questions dans ses rapports et communications, sera axé sur le partage d'analyses, la mobilisation de connaissances et les échanges d'expériences sur ces différents aspects dans le cadre de la transformation des systèmes alimentaires.

Matrice des résultats

Énoncé du produit	Groupes d'activités	Résultats attendus
Le Pôle renforce la capacité des pays à adopter des approches systémiques stratégiques et prospectives dans leurs politiques et mesures nationales visant les systèmes alimentaires.	A2.1. Tirer parti de la réflexion prospective, de la théorie du changement et de la prévision stratégique pour faire en sorte que les domaines prioritaires issus du Sommet soient promus dans les programmes nationaux, régionaux et mondiaux relatifs aux systèmes alimentaires à un niveau où ils pourront donner lieu à des mesures efficaces.	R2.1. Trajectoire pour engager un processus de transformation des systèmes alimentaires.
	A2.2. Recueillir des éléments probants fondés sur des données scientifiques relatifs aux transformations des systèmes alimentaires pour éclairer la planification des politiques.	R2.2. Documents d'orientation «Food Systems Science Updates for All» (points scientifiques sur les systèmes alimentaires pour tous).

⁶ Page 11, matrice des résultats, fonction essentielle n° 1, résultat attendu n° 1.1.

	A2.3. Développer l'interface science-politique pour éclairer l'élaboration des politiques en renforçant la coopération et la collaboration avec les organisations scientifiques et technologiques et les organismes normatifs des Nations Unies.	R2.3. Webinaires et tables rondes sur la science et la politique consacrées aux systèmes alimentaires.
Suivi des progrès		
Vérifier que les priorités du Sommet ont été correctement prises en compte dans les programmes nationaux, régionaux et mondiaux.	Déterminer dans quelle mesure les priorités relatives aux systèmes alimentaires ont été intégrées dans les analyses communes de pays et plans-cadres de coopération pour le développement durable.	

Fonction essentielle n° 3. Mobiliser l'écosystème d'appui

Le Pôle facilitera et renforcera la collaboration des pays, à leur demande, avec les acteurs de l'écosystème d'appui afin d'offrir une valeur ajoutée à fort impact lors de la mise en œuvre des feuilles de route et d'autres mesures de transformation. Cela comprendra une collaboration au niveau institutionnel avec les parties prenantes et les divers partenaires dans le cadre d'initiatives collectives, notamment, mais sans s'y limiter, celles issues du Sommet. Le Pôle renforcera les échanges entre pairs et l'apprentissage entre les pays, le système des Nations Unies et d'autres acteurs. Il reliera les coalitions et aidera à déterminer les chevauchements, les complémentarités et les possibilités d'action conjointe. Il rapprochera en outre les coalitions des pays afin d'accélérer les mesures de transformation des systèmes alimentaires. Les coalitions, les mobilisations et toutes les autres initiatives issues du Sommet de même que celles qui continueront de se faire jour seront invitées à faire régulièrement état de leurs avancées et à participer à un réseau d'apprentissage et de soutien mutuels.

Le Pôle collaborera avec des structures existantes, notamment le Groupe d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, pour encourager la mobilisation et la création de liens au sein de l'écosystème scientifique (communautés scientifiques) à l'échelle nationale et internationale, le but étant de favoriser la mise en œuvre des feuilles de route nationales par un appui à l'élaboration des politiques et à la définition des priorités d'investissement. Le Pôle veillera à ce que les membres de l'écosystème d'appui soient mobilisés et participent à la mise en œuvre des feuilles de route nationales au niveau régional et au niveau des pays.

Matrice des résultats		
Énoncé du produit	Groupes d'activités	Résultats attendus
Le Pôle mobilise efficacement les capacités et renforce en permanence les liens avec l'écosystème d'appui pour aider les pays à accélérer la mise en œuvre de leurs feuilles de route nationales et d'autres cadres et plans de transformation.	A3.1. Faciliter et améliorer, sur demande, les flux de données entre pays et les liens avec les coalitions et autres acteurs de l'écosystème d'appui afin d'étayer les feuilles de route nationales.	R3.1. Système/plateforme de gestion des connaissances et des échanges entre pairs R3.2. Manifestations consacrées aux échanges entre pairs organisées à l'intention des pays, des coalitions et des membres de l'écosystème d'appui. R3.3. Tables rondes de coordination entre les coalitions.
	A3.2. Offrir une plateforme pour rassembler les points de vue, les actions et les ressources d'un large éventail d'acteurs, de groupes constitués, d'initiatives et de programmes clés auto-organisés liés aux systèmes alimentaires et encourager une participation active, appropriée et coordonnée aux processus relatifs à la mise en œuvre des feuilles de route.	R3.4. Mandat du Groupe de mobilisation des parties prenantes. R3.5. Réunions du Groupe de mobilisation des parties prenantes. R3.6. Activités conjointes d'apprentissage entre pairs pour les groupes de parties prenantes.

Suivi des progrès

Déterminer dans quelle mesure les pays, les coalitions et les autres acteurs des systèmes alimentaires participent à l'action concertée pour la transformation des systèmes alimentaires et entretiennent des contacts avec le Pôle.	Démontrer une contribution efficace apportée par l'écosystème d'appui à des solutions axées sur les besoins des pays, fondées sur des données probantes, innovantes et systémiques pour opérer la transformation des systèmes alimentaires.
--	---

Fonction essentielle n° 4.

Mobiliser les moyens de mise en œuvre

Les moyens de mise en œuvre sont les politiques et les ressources nécessaires pour opérer la transformation des systèmes alimentaires aux niveaux mondial et national. Dans sa Déclaration d'action, le Secrétaire général de l'ONU a cité cinq moyens de mettre en œuvre la transformation des systèmes alimentaires: financement, science et innovation, données, commerce et gouvernance. Les parties prenantes ont considéré que le financement était le plus déterminant, étant à la fois un facteur de défauts d'efficacité dans les systèmes alimentaires et un ingrédient essentiel à leur transformation. En conséquence, pendant la présente période biennale, le Pôle concentrera ses efforts sur l'axe du financement; le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale codirigeront ces activités au nom de la communauté mondiale. Le but général du Pôle dans ce cadre est de mobiliser les pouvoirs publics, les organismes publics, les entreprises privées et la société civile pour progresser au niveau mondial vers une nouvelle architecture de financement des systèmes alimentaires. Les objectifs précis sont les suivants: i) favoriser la mise en place de règles, de normes et d'incitations pour financer différemment les systèmes alimentaires; et ii) optimiser et mobiliser les financements publics et privés en faveur de systèmes alimentaires mondiaux et nationaux rentables, équitables, durables et résilients. L'organisation des activités de l'axe du financement suivra la ligne adoptée pour le Sommet sur les systèmes alimentaires, à savoir: mobiliser et faire participer; conceptualiser et mettre en œuvre; obtenir des résultats concrets qui auront un impact sur les systèmes alimentaires. Le Pôle commence ses activités dans le contexte de la guerre en Ukraine et des répercussions de ce conflit sur les systèmes alimentaires mondiaux et nationaux. Le Secrétaire général de l'ONU a appelé à «*tout faire pour éviter un effondrement du système alimentaire mondial*». Au cours de cette première période biennale, le Pôle proposera un ensemble de produits à court et moyen termes (présentés dans la matrice ci-après) adaptés à l'environnement de financement des systèmes alimentaires actuel, qui est en proie à de très grandes difficultés.

Matrice des résultats

Énoncé du produit	Groupes d'activités	Résultats attendus
Le Pôle favorise le passage au niveau mondial à une nouvelle architecture de financement des systèmes alimentaires, qui incite à financer ces derniers différemment, en détournant les capitaux des actifs préjudiciables à l'environnement et à la santé au profit de biens publics, pour des systèmes alimentaires mondiaux et nationaux rentables, équitables, durables et résilients.	<p>A4.1. Produire de manière collaborative des résultats inclusifs et une stratégie de réussite pour la nouvelle architecture de financement des systèmes alimentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiqué conjoint des organismes responsables des moyens de financement sur les suites à donner au Sommet sur les systèmes alimentaires. - Plateforme des champions pour codiriger l'obtention des résultats au regard des différents impératifs de l'architecture de financement des systèmes alimentaires. 	<p>R4.1. Attentes et indicateurs de réussite communs et parties prenantes mobilisées.</p> <p>R4.2. Chefs de file de la communauté mondiale chargés de diriger l'obtention des résultats attendus au regard des impératifs, en tirant parti des compétences techniques, des ressources et des réseaux.</p>
	<p>A4.2. Élaborer des règles, des normes et des meilleures pratiques inclusives pour un financement rentable, équitable, durable et résilient des systèmes alimentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des journées de financement des systèmes alimentaires consacrées à des solutions de financement à court terme pour empêcher l'effondrement du système alimentaire mondial et des systèmes alimentaires vulnérables. 	<p>R4.3. Options de financement à court terme pour empêcher l'effondrement du système alimentaire mondial et des systèmes alimentaires vulnérables considérés.</p> <p>R4.4. Études de faisabilité des normes, des règles et des cibles de financement pérenne pour une nouvelle architecture de financement des systèmes alimentaires.</p>

	- Diriger des études de faisabilité pour établir des normes, des règles et des cibles de financement pérenne.	
	A4.3. Lancer des travaux avec au moins deux guichets d'investissement et de financement du développement sélectionnés pour optimiser le financement public et mobiliser des capitaux privés pour la transformation des systèmes alimentaires.	R4.5. Influence exercée sur au moins deux guichets d'investissement et de financement du développement.
	A4.4. Appuyer une cohorte initiale de 10 à 15 pays pour aider à négocier des dispositifs détaillés qui relient les financements publics et privés et orienter leur environnement de financement vers la transformation des systèmes alimentaires.	R4.6. Appui apporté à 10 à 15 pays pour négocier des dispositifs détaillés qui relient les financements publics et privés et orienter leur environnement de financement vers la transformation des systèmes alimentaires.
	A4.5. Procéder à des évaluations comparatives et à un suivi pour mettre en place une responsabilité mutuelle.	R4.7. Critères établis conjointement pour mesurer la réussite et suivre l'impact. R4.8. Conférence biennale réunissant les parties prenantes et les chefs de file pour faire le point sur les progrès accomplis et maintenir l'obligation de rendre compte des moyens de mise en œuvre.
Suivi des progrès		
Déterminer si les guichets d'investissement et de financement du développement sélectionnés optimisent le financement public et mobilisent des capitaux privés pour la transformation des systèmes alimentaires.	Nombre de pays qui ont négocié des dispositifs détaillés qui relient les financements publics, privés et philanthropiques et orientent leur environnement de financement vers la transformation des systèmes alimentaires.	
Options de financement à court terme pour empêcher l'effondrement du système alimentaire mondial et des systèmes alimentaires vulnérables considérés, en évitant des coûts élevés liés à la durabilité.	Règles, normes et cibles établies conjointement pour guider l'évolution vers une nouvelle architecture de financement des systèmes alimentaires.	

Fonction essentielle n° 5.

Communiquer et promouvoir une approche axée sur les systèmes alimentaires

Le Pôle renforcera la sensibilisation, donnera corps au message, et conduira la mobilisation collective autour du rôle de la transformation des systèmes alimentaires pour la concrétisation des ODD. Ce faisant, il continuera d'affiner, de gérer et de faire entendre une voix commune à l'ensemble du système des Nations Unies sur les systèmes alimentaires par différents médias traditionnels, numériques et sociaux et canaux d'information ainsi que d'autres plateformes de communication (communauté en ligne existante consacrée aux systèmes alimentaires, par exemple). Le Pôle s'appuiera sur des structures existantes, des organismes des Nations Unies, le Département de la communication globale de l'ONU et les équipes de pays des Nations Unies dans ses activités de communication et de sensibilisation. Il continuera en outre de définir soigneusement la manière dont il complète et amplifie les occasions, manifestations et jalons pour mettre en avant le programme sur la scène mondiale, jusqu'au bilan de la période biennale.

Matrice des résultats		
Énoncé du produit	Groupes d'activités	Résultats attendus
Le Pôle maintient un message efficace sur la nécessité urgente d'opérer une transformation pertinente et solide des systèmes alimentaires mondiaux pour concrétiser les ODD d'ici à 2030, et le communique activement, élargissant et prolongeant ainsi la dynamique du Sommet.	A5.1. Lancer des activités de communication et de sensibilisation pour mettre en avant un message efficace sur la transformation des systèmes alimentaires, en vue d'éclairer et d'inspirer les responsables de l'élaboration des politiques, les décideurs au niveau sectoriel et le grand public.	R5.1. Plan de communication et de sensibilisation.
	A5.2. Élaborer un outil pour collecter largement les réussites en matière de transformation des systèmes alimentaires mondiaux et les diffuser de manière innovante.	R5.2. Registre des transformations.
	A5.3. Élaborer un calendrier et un plan d'information pour nouer en amont des partenariats synergiques avec d'autres processus intergouvernementaux ⁷ à l'échelle du système des Nations Unies ainsi qu'avec des processus non gouvernementaux ⁸ d'importance stratégique.	R5.3. Feuille de route pour la communication sur les systèmes alimentaires.
Suivi des progrès		
P5.1. Déterminer dans quelle mesure le message sur les systèmes alimentaires est bien dirigé vers les publics ciblés (responsables de l'élaboration des politiques, grand public, etc.) et influence leur message sur les systèmes alimentaires.	P5.2. Déterminer dans quelle mesure l'appui du Pôle a contribué à accélérer la transformation des systèmes alimentaires nationaux et les progrès accomplis au regard des ODD aux niveaux national et mondial.	

Fonction essentielle n° 6.

Se préparer pour le bilan de 2023

Le Pôle va gérer les préparatifs des bilans biennaux jusqu'en 2030 – le premier devant être organisé en 2023 – pour encourager des progrès continus dans la transformation des systèmes alimentaires mondiaux. Il fera en outre régulièrement rapport au Groupe directeur chargé de la supervision, contribuera aux processus d'élaboration de rapports sur les systèmes alimentaires destinés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies et à d'autres instances, tout en veillant, dans la mesure du possible, à y faire figurer les retours d'information et les contributions émanant de l'écosystème d'appui, du système des Nations Unies et des autres partenaires participant aux activités du Pôle. Le Pôle étant destiné à rester un centre de liaison souple et temporaire au sein du système des Nations Unies, axé sur l'appui substantiel nécessaire pour opérer la transformation des systèmes alimentaires, les activités liées à la gestion du Pôle relèveront également de cette fonction.

Matrice des résultats		
Énoncé du produit	Activités	Résultats attendus
Le Pôle et l'écosystème d'appui ont réalisé les produits prévus dans le plan de travail biennal et ont organisé le bilan de la transformation des systèmes alimentaires en 2023 pour faire état de l'impact, des réalisations et des enseignements aux niveaux national, régional et mondial.	A6.1. Mettre en œuvre le plan de travail dans le cadre des fonctions essentielles, avec des processus d'examen réguliers et souples.	R6.1. Rapports sur l'état d'avancement.
	A6.2. Élaborer et adopter une stratégie de mobilisation des ressources pour allouer et gérer les ressources du Pôle de manière efficace et stratégique.	R6.2. Stratégie de mobilisation des ressources.
	A6.3. Guider les pays, les coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les acteurs de l'écosystème d'appui dans l'élaboration d'un cadre	R6.3. Cadre pour le suivi des transformations des systèmes alimentaires.

⁷ Ces processus intergouvernementaux comprennent, sans s'y limiter, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable des Nations Unies, les Conférences des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Assemblée mondiale de la Santé, la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition ainsi que d'autres initiatives d'importance stratégique ne relevant pas des Nations Unies, telles que le 2030 Countdown Report et le Rapport sur la nutrition mondiale.

⁸ Les autres processus d'importance stratégique ne relevant pas des Nations Unies comprennent, sans s'y limiter, le 2030 Countdown Report, le sommet Nutrition pour la croissance et le Rapport sur la nutrition mondiale.

	robuste de suivi et d'évaluation des progrès accomplis (sur demande).	
	A6.4. Établir des rapports intérimaires internes et externes, notamment des rapports annuels sur les contributions ou des rapports de situation destinés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable sur les suites données par le Pôle au Sommet, ainsi que les rapports biennaux officiels de bilan.	R6.4. Rapports officiels qui font ressortir de manière appropriée les activités fructueuses des acteurs des systèmes alimentaires, des groupes constitués, des initiatives et des programmes.
	A6.5. Organiser et accueillir la manifestation autour du bilan et d'autres processus préparatoires, et en assurer le suivi.	R6.5. Manifestation autour du bilan organisée et accueillie, et mesures de suivi mises en place.
Suivi des progrès		
Déterminer si toutes les fonctions essentielles énoncées dans le plan de travail du Pôle sont assurées selon le calendrier convenu, et reçoivent un accueil favorable lors du bilan.	Déterminer le degré d'exécution du plan de travail du Pôle.	

PARTIE B – Modalités opérationnelles

Mandat

Le Pôle mènera ses activités conformément aux fonctions et capacités existantes des Nations Unies et aux structures et mécanismes institutionnels qui ont appuyé le Sommet sur les systèmes alimentaires. Le mandat général du Pôle consiste:

1. à apporter un soutien continu pour la mise en œuvre des feuilles de route nationales et d'autres mesures de transformation, en coordonnant l'appui technique et l'appui aux politiques demandés par les pays dans le cadre de la transformation des systèmes alimentaires;
2. à rester en contact avec l'écosystème plus large des acteurs qui œuvrent pour des systèmes alimentaires durables, y compris les coalitions et autres initiatives, ainsi qu'avec l'écosystème scientifique, et à promouvoir une meilleure adéquation de ces efforts à la demande des pays;
3. à faire en sorte que les domaines prioritaires définis par les coalitions du Sommet sur les systèmes alimentaires et l'écosystème d'appui soient promus à un rang supérieur dans le programme de transformation des systèmes alimentaires.

Gouvernance

Le Pôle est hébergé par la FAO pour le compte du système des Nations Unies. N'ayant pas de personnalité juridique, le Pôle mènera ses opérations conformément au Règlement intérieur de la FAO et sera géré dans le cadre des activités du Bureau des objectifs de développement durable (OSG) de l'Organisation.

Les activités stratégiques, le processus décisionnel et les collaborations du Pôle sont dirigés par un Groupe directeur chargé de la supervision composé des hauts responsables de la FAO, du FIDA, du PAM et du Bureau de la coordination des activités de développement ainsi que des responsables de l'Équipe spéciale de l'ONU. La présidence de l'équipe spéciale de l'ONU sera assurée successivement par les organismes des Nations Unies concernés possédant des liens étroits avec les activités du Pôle. Ce groupe se concertera avec le Cabinet du Secrétaire général et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable au sujet des activités du Pôle. Il informera en outre régulièrement les membres, le Conseil de direction informel des organismes ayant leur siège à Rome (OSR), les présidents des organes directeurs des OSR, le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, par l'intermédiaire du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), et leur communiquera les progrès et les enseignements dégagés des activités.

L'équipe du Pôle est consciente que des collaborations efficaces seront nécessaires pour assurer ces fonctions essentielles, et qu'il lui faudra multiplier les contacts et se concerter en amont avec les autres organismes des Nations Unies et les parties prenantes externes des systèmes alimentaires. Pour assurer ses fonctions essentielles de manière efficace et rationnelle, le Pôle travaillera de concert avec les mécanismes et processus existants, ou par leur intermédiaire – notamment les équipes de pays des Nations Unies et le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies – et jouera à tous les niveaux un rôle de catalyseur pour l'écosystème d'appui.

Pour favoriser une prise en main commune, une équipe consultative sera mise en place pour la gestion des activités. Cette équipe sera composée de hauts fonctionnaires des organismes des Nations Unies appuyant directement le Pôle, qui bénéficieront soit de détachements/d'affectations de personnel, soit d'une allocation substantielle de ressources financières. Ces hauts fonctionnaires (un par organisme des Nations Unies) ne feront pas partie du personnel détaché/affecté au Pôle; il s'agira d'autres fonctionnaires de rang supérieur qui seront en outre chargés de veiller à une collaboration continue des organismes des Nations Unies avec le Pôle.

Structure des effectifs

Le Pôle aura le soutien du Bureau des objectifs de développement durable (OSG), lequel relève du Bureau du Directeur général de la FAO. Il sera doté d'une équipe souple, composée en grande partie de personnes détachées d'organismes du système des Nations Unies, et capable d'appréhender l'ensemble du système alimentaire, d'établir des liens et de permettre une approche systémique, et de présenter les réussites et les enseignements tirés de l'expérience.